

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/278

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Eaux / assainissement : regroupement des équipes du service de l'eau sur un site unique

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la priorité donnée par les agents du service des Eaux dans le cadre du projet de service et confirmée par le Comité de pilotage en date du 12 juillet 2022,

Considérant l'avis favorable du Comité technique en date du 21 novembre 2022 pour la réalisation de ce projet,

Considérant les éléments ci-dessous présentés :

Depuis avril 2021, le service des Eaux d'EBER est engagé dans l'élaboration d'un projet de service.

4 enjeux ont été définis :

1. Améliorer la relation avec les abonnés et sensibiliser les usagers ;
2. Améliorer l'organisation et le fonctionnement des services ;
3. Garantir la qualité et la continuité du service des Eaux ;
4. Préserver les ressources, limiter les prélèvements et augmenter le niveau d'exigence environnementale.

Dans le cadre de l'enjeu n°2 et plus particulièrement de l'amélioration du fonctionnement interne, une action a été identifiée comme prioritaire : réunir l'ensemble des agents du service Eaux sur un site unique (Hors Station d'Épuration des Blâches à Péage de Roussillon).

Cette action est issue des propositions des agents lors de la phase d'audit et a été confirmée comme prioritaire par le groupe projet et par le Comité de Pilotage réuni le 12 juillet 2022.

En effet, actuellement les 65 agents du service sont répartis sur 4 sites :

- rue des Vêpres à Péage de Roussillon (40 agents) ;
- route de Champier à Moissieu sur Dolon (11 agents) ;
- Station d'épuration à Beaurepaire (3 agents) ;

- Station d'épuration des Blâches à Péage de Roussillon (11 agents) ;

Dans le cadre de la démarche Climat Air Energie, des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur les bâtiments de Péage de Roussillon et Moissieu sur Dolon. Les résultats de ces études indiquent que les bâtiments sont peu performants et nécessiteront à terme des travaux énergétiques importants en termes de bâti et d'installations techniques, notamment pour répondre aux obligations du décret tertiaire.

Les objectifs

- **Optimiser l'organisation et les déplacements :**
 - Centrer l'action sur le territoire avec un rayon d'action de moins de 30 minutes, optimisant ainsi les temps et coûts de déplacements ;
 - Éviter les transports de matériels (compteurs, pièces et matériaux) ;
 - Mutualiser et mieux adapter les engins et l'outillage aux besoins pour planifier les opérations de maintenance et travaux ;
 - Constituer un stock de pièces et un magasin unique et optimisé.
- **Améliorer l'intégration des agents dans la structure intercommunale et faciliter le fonctionnement interne des services et en transversalité :**
 - Favoriser le travail collectif, la collaboration et les échanges ;
 - Faciliter et améliorer le management des équipes ;
 - Permettre de définir les missions des agents par compétences et planification et non par territoire ;
 - Apporter de la cohérence et de l'équité dans les conditions de travail.

Le projet

Une position centrale

Il est recherché une position peu éloignée des sites actuels et restant dans le barycentre de nos activités avec un accès facile à l'axe de la vallée du Rhône.

Le **secteur Ouest de l'axe secondaire Agnin / Ville Sous Anjou / Roussillon / Auberives** paraît être plutôt adapté pour répondre aux objectifs.

Un espace suffisant répondant aux besoins

Sur la base des surfaces existantes et les premières réflexions d'évolution, les besoins sont évalués ainsi :

Espace stockage engins, matériels et pièces m ²	= 1 700
Espace accueil, bureaux, réunion et locaux agents (vestiaires, salle restauration, ...) m ²	= 1 100
Espace de parking véhicules (agents, de service et visiteurs) m ²	= 1 300

Aussi, **un espace de près de 5 000 m² est à rechercher.**

La recherche d'un terrain pour établir une construction est à privilégier permettant ainsi de définir un projet en adéquation avec les besoins et les spécificités du service.

Pour comparaison, le site actuel rue des Vêpres à Péage de Roussillon est implanté sur une parcelle de 3 500 m².

Réflexion sur le devenir des sites actuels

Le site de Péage de Roussillon paraît idéalement situé dans un quartier résidentiel, à proximité de la gare et pourrait répondre aux besoins d'une prospective immobilière. Les locaux sont la propriété de EBER.

Le site de Moissieu sur Dolon, composé d'une partie bureaux / stockage et d'une maison individuelle et indépendante pourrait être valorisé par EBER (pépinières d'entreprises, bureau, stockage, espace associatif ou de commerce, ...) ou cédé à un tiers.

L'exploitation des réservoirs d'eau présents sur site se fait de manière indépendante aux bâtiments. Les locaux sont la propriété de EBER.

Calendrier prévisionnel dans le cadre d'un projet de construction

Établissement d'un programme : Novembre 2022 à Juin 2023 (mission confiée à un prestataire) ;

Prospective pour un terrain – procédure d'achat : Début en novembre 2022 mais à finaliser à la validation du programme ;

Consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation des locaux : Juillet 2023 à Novembre 2023 ;

Études AVP – Projet – PC : Décembre 2023 à Mai 2024 ;

Consultation des entreprises : Mai 2024 à Octobre 2024 ;

Travaux : Octobre 2024 à fin 2025 ;

Livraison des locaux : début 2026.

L'évolution nécessaire à court terme

L'échéance à plus de 3 ans (début 2026) de nouveaux locaux uniques pour le service des Eaux impose des aménagements temporaires pour répondre à des besoins immédiats d'amélioration des conditions de travail et des locaux existants et d'organisation des équipes et des missions.

Adapter les locaux de Moissieu sur Dolon

En décembre 2021, le site de Moissieu a fait l'objet d'une étude pour un projet global d'amélioration estimé à 650 000 €.

Cette approche globale ne paraît plus pertinente au vu du déménagement des locaux à terme mais il est malgré tout nécessaire d'engager certains travaux :

- Il est nécessaire de prévoir l'intégration à Moissieu sur Dolon de l'équipe travaux (3 agents) aujourd'hui positionnée à la STEP de Beaurepaire.
En effet, l'isolement de cette équipe ne permet pas le bon fonctionnement au quotidien, ni pour les agents, ni pour les matériels et engins et ces locaux ne sont pas idéalement adaptés à des postes de travail fixes.

Les locaux de Moissieu permettent d'accueillir les agents en termes de bureaux et vestiaires, mais il est nécessaire d'aménager un hangar de stockage supplémentaire pour garantir la sécurisation des engins et matériels.

Ces aménagements sont possibles en termes de place disponible et la solution de déplacement du hangar existant dédié aux travaux à la STEP est à étudier (cela concernerait 2 travées sur 3 sans incidence pour le fonctionnement de l'activité assainissement de la STEP).

Cette surface de stockage supplémentaire sera dans tous les cas un atout quel que soit le devenir de ces locaux au déménagement du service.

- Il est également nécessaire de prévoir la climatisation des bureaux et locaux dédiés aux agents pour améliorer les conditions de travail des 14 agents qui sont basés à Moissieu, comme cela existe déjà sur les autres sites.

Ces travaux sont évalués en première estimation financière à 200 000 € (à confirmer) à prévoir sur le budget 2023 de l'Eau.

Réaliser uniquement l'entretien courant du site de Péage de Roussillon

Les investissements seront à limiter au strict nécessaire pour maintenir les installations en bon état de fonctionnement.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE le principe d'évolution des locaux du service des Eaux vers un site unique et les principaux points du projet énoncés ci-dessus,

VALIDE le principe de privilégier une construction, plus facilement adaptable aux besoins et spécificités des métiers,

AUTORISE les services de EBER à effectuer une prospective foncière, prioritairement sur l'axe secondaire Agnin / Ville Sous Anjou / Roussillon / Auberives sur Varèze,

AUTORISE les services de EBER à missionner un bureau d'études pour établir un programme détaillé des futurs locaux,

DECIDE de procéder aux travaux d'évolution à court terme décrits ci-dessus pour les locaux de Moissieu sur Dolon, notamment la construction d'un hangar de stockage,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD